
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 9 juillet 2024, 19 h, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire suppléant	Steve Fontaine
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Karine Goulet
	Renée Thiboutot
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) : Yves Dubé, maire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale par intérim	Jennifer Melançon
Greffière par intérim	Sylvie Lafleur

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2024-189

Le maire suppléant, Steve Fontaine constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024

Résolution no 2024-190

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Victor Fournier et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance Spéciale du 17 juin 2024

Résolution no 2024-191

Le procès-verbal de la séance Spéciale du 17 juin 2024 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons

Résolution no 2024-192

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'approuver les demandes suivantes :

Ligue Softball Abitibi-Ouest : Prêt d'équipements (clôtures, bar, cache-fil, estrades)
Valeur 500 \$

Les Artisanes Lasarroise : Aide financière de 500 \$

Maison St-André : Aide financière de 500 \$

Au sein des femmes : Aide financière de 500 \$

Société d'histoire : Aide financière de 344,71 \$ taxes incluses pour air climatisé

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Avis de motion et présentation du projet de Règlement 12-2024 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre

Par la présente, Monsieur Victor Fournier

- donne avis de motion, tel que spécifié dans la résolution 2024-181 qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre;

- dépose le projet de règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre.

4.2 Avis de motion et présentation des modifications au Règlement 11-2024 relatif au commerce itinérant et à la sollicitation

Par la présente, Madame Karine Goulet

- donne avis de motion qu'il sera adopté, tel que spécifié dans la résolution 2024-181, à une séance subséquente, les modifications au Règlement relatif au commerce itinérant et à la sollicitation;

- dépose le projet modifiant le règlement relatif au commerce itinérant et à la sollicitation.

4.3 Nomination du maire suppléant

Résolution no 2024-193

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

DE nommer le conseiller Monsieur Réjean Fournier comme maire suppléant et, par conséquent, comme substitut au maire pour les assemblées de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, pour une durée de 8 mois, soit jusqu'au 9 mars 2025.

4.4 Contrat de service - Larouche Bureautique

Résolution no 2024-194

ATTENDU QUE le contrat de service avec notre fournisseur actuel pour les photocopieurs appartenant à la Ville de La Sarre se termine le 25 juillet 2024;

ATTENDU les problèmes récurrents concernant la facturation avec ce même fournisseur causant des intérêts injustifiés;

ATTENDU QUE la compagnie Larouche Bureautique offre à la Ville de La Sarre une entente de service et de location pour photocopieurs au coût de 7 498,80 \$ taxes en sus pour une période de cinq (5) ans;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

D'entériner le contrat de service et de location avec la compagnie Larouche Bureautique au coût de 7 498,80 \$ taxes en sus pour une période de cinq (5) ans;

D'autoriser Monsieur Jonathan Belzil, Chargé de projet T.I., à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre ledit contrat.

4.5 Mandat Firme Enclume

Résolution no 2024-195

ATTENDU QU'après avoir réalisé une étude d'avant-projet et élaboré une stratégie de développement résidentiel avec la firme Enclume, la Ville de La Sarre souhaite poursuivre différentes actions proposées;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite accompagner les différents promoteurs intéressés par le développement de nouveaux secteurs;

ATTENDU QUE l'élaboration d'un guide permettrait d'expliquer les différentes étapes pour la réalisation d'un projet de développement;

ATTENDU QUE la rédaction d'un règlement concernant les ententes sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux permettra de standardiser les processus et à assurer une compréhension claire des responsabilités et des attentes entre la municipalité et les parties prenantes du développement;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

DE confier à la Firme Enclume le mandat pour la réalisation d'un guide du promoteur et d'un règlement concernant les ententes sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux;

D'autoriser une dépense de 24 989,82 \$ taxes incluses financée à même le budget d'opération.

4.6 Partenariat avec la Fondation UQAT

Résolution no 2024-196

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire soutenir la Fondation de l'UQAT dans le développement durable et l'éducation;

ATTENDU QUE la Ville est intéressée à être partenaire de l'événement de la Fondation de l'UQAT qui aura lieu le 27 septembre 2024;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Madame Renée Thiboutot;
De contribuer à la Fondation de l'UQAT pour un montant de 3 500 \$.

5. TRÉSORERIE

5.1 Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2023

Conformément à l'article 105.1 et 108.3 de la Loi sur les cités et villes, le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour 2023 sont déposés.

5.2 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et des salaires payés au montant de 1 922 127,06 \$.

5.3 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer

Résolution no 2024-197

Il est proposé par Madame Karine Goulet, appuyé par Madame Renée Thiboutot et résolu

QUE soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 30 juin 2024, au montant de 523 777,37 \$.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Mouvements de personnel

Résolution no 2024-198

ATTENDU QUE le Service vie active et animation du milieu requiert du personnel;

ATTENDU QUE la direction générale requiert une expertise pour l'avancement de projets spécifiques et pour répondre à un besoin ponctuel à l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie et sécurité civile requiert du personnel;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

De procéder à l'embauche de Sarah-Ève Côté à titre d'aide-préposée à la Maison de la culture et de Sarah Boudreau à titre d'aide-préposée aux parcs, espaces verts, aux fleurs et plates-bandes pour une durée de trois semaines;

De procéder à l'embauche de Cécile Poirier à titre de conseillère senior et remplaçante selon les besoins de nos services pour l'année 2024;

De procéder à l'embauche de Pascal Léveillée Lacerte, Alexandre Perreault, Alexandre Simard, Dany Druaux et Tracy Desjardins à titre de pompiers à temps partiel;

De procéder à l'embauche de Janie Breton à titre d'aide préposée à l'accueil pour les événements.

6.2 Modifications aux conditions du programme « prestations supplémentaires de chômage » du personnel-cadre en regard de l'invalidité court terme

Résolution no 2024-199

ATTENDU la résolution 2019-102;

ATTENDU QUE le programme de "prestations supplémentaires de chômage" arrivait à échéance et que le conseil municipal a décidé d'y apporter des modifications;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'autoriser le renouvellement du programme « prestations supplémentaires de chômage » selon les modifications suivantes aux conditions suivantes et en retirant :

- QUE l'employé en arrêt de travail pour cause de maladie, blessure ou quarantaine recevra son salaire régulier pendant les 4 premières semaines;

En modifiant :

- QUE l'employé déposera une demande d'assurance-emploi maladie;

- QUE la Ville assurera ainsi des prestations totales de 80 % de sa rémunération normale (elle comblera la différence du taux des prestations d'assurance-emploi en vigueur au moment de la demande) pendant un maximum de 15 semaines incluant le délai de carence.

6.3 Autorisation de signature avec Desjardins Assurances

Résolution no 2024-200

ATTENDU les changements administratifs de Desjardins concernant le régime de retraite simplifié;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'autoriser la directrice générale par intérim, Madame Jennifer Melançon à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, la convention d'administration du régime de retraite simplifié avec Desjardins Sécurité financière compagnie d'assurance vie.

6.4 Adoption de l'échelle salariale 2024 des pompiers et des officiers – Service sécurité incendie et sécurité civile

Résolution no 2024-201

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'adopter l'échelle salariale des pompiers et des officiers du Service sécurité incendie et sécurité civile, rétroactivement au 1er janvier 2024 et ce, jusqu'au 31 décembre 2024.

6.5 Motions de félicitations

Résolution no 2024-202

ATTENDU le départ de Monsieur Patrick Hince qui a oeuvré au sein du Service incendie et sécurité civile de la Ville de La Sarre durant 13 ans;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

QUE le conseil de la Ville de La Sarre remercie et souligne le travail réalisé par Monsieur Hince.

6.6 Entente Prêt de service avec la MRC

Résolution no 2024-203

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre et la MRC d'Abitibi-Ouest souhaitent procéder à un prêt de services pour professionnel quant au préventionniste de la MRC d'Abitibi-Ouest et doivent convenir de certaines modalités;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

D'entériner l'entente de prêt de services pour professionnel entre la Ville de La Sarre et la MRC d'Abitibi-Ouest;

D'autoriser la directrice générale par intérim, Madame Jennifer Melançon, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de La Sarre.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Demande de dérogation mineure : 556-558, 3e Rue Est

Résolution no 2024-204

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite obtenir une dérogation mineure pour agrandir son allée d'accès pour avoir une largeur totale de 10,36 mètres au lieu de 7,5 mètres tel qu'exigé au règlement de zonage ;

ATTENDU QUE le propriétaire possède déjà plusieurs cases de stationnement;

ATTENDU QUE la demande réduirait considérablement l'espace vert en cours avant;

ATTENDU QUE la demande n'est pas considérée comme à caractère mineure;

ATTENDU la recommandation négative du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

De de refuser cette demande de dérogation mineure.

7.2 Demande de dérogation mineure : 507, 2e Rue Est

Résolution no 2024-205

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite obtenir une dérogation mineure pour les aspects suivants :

- la marge arrière du garage (0.52 mètre) où l'espace libre à ciel ouvert est inférieur à 0.60 mètre;

- la marge latérale Sud du garage (0.90 mètre) qui est inférieur à 1,50 mètre considérant la présence d'une fenêtre et où l'espace libre à ciel ouvert (0.49 mètre) est inférieur à 0.60 mètre;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU QUE la situation ne cause aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU QUE la situation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publique;

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

7.3 Demande de dérogation mineure : 101, rue Isabelle

Résolution no 2024-206

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite obtenir une dérogation mineure pour la construction d'un garage détaché qui serait situé à 1,24 mètre de la piscine hors terre alors que toute piscine

doit être située à au moins 1,5 mètre de tout bâtiment secondaire tel qu'exigé dans le règlement de zonage;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU QUE la situation ne cause aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU QUE la situation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publique;

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

7.4 Demande de dérogation mineure : 388, 3e Rue Est

Résolution no 2024-207

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite obtenir une dérogation mineure pour la construction d'un patio qui serait situé à 0,60 mètre de la limite latérale Sud au lieu de 1,5 mètre tel qu'exigé par le règlement de zonage;

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU QUE la situation ne cause aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU QUE la situation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

7.5 Demande de dérogation mineure : 171, avenue des Saules

Résolution no 2024-208

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite obtenir une dérogation mineure pour les aspects suivants :

- la galerie et le patio situés à 1,41 mètre de la limite latérale Sud au lieu de 1,5 mètre tel qu'exigé par le règlement de zonage;

- le garage et la remise se situent en cours avant, alors que les bâtiments secondaires ne sont autorisés qu'en cours arrière ou latérale tel qu'exigé par le règlement de zonage;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU QUE la situation ne cause aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU QUE la situation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publique;

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

7.6 Demande de PIIA pour une façade: 98, 1re Rue Est (Onibi)

Résolution no 2024-209

ATTENDU QUE les membres du CCU ont analysé les nouveaux plans déposés par le propriétaire du 98, 1re Rue Est (Onibi);

ATTENDU QU'un des objectifs du règlement sur le PIIA est de favoriser des matériaux de revêtement de qualité respectant entre autres le critère suivant :

- Les revêtements de « simili bois » de type « canexel », le polymère, le fibrociment et les crépis peuvent être utilisés, mais la pierre, la brique ou le bois doit demeurer dominant sur les façades;

ATTENDU QUE les plans déposés ne respectent pas ce critère considérant qu'il y a uniquement du canexel comme revêtement extérieur;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

De refuser cette demande de PIIA.

7.7 Modification de la Résolution 2015-062

Résolution no 2024-210

ATTENDU la résolution 2015-062 - Demande de dérogation mineure : 9, rue Cousineau, qui se lit comme suit : "En raison du garage qui ne respecte pas la marge de recul latérale du côté Nord";

ATTENDU QUE la résolution 2015-062 aurait dû se lire comme suit : "En raison du garage qui ne respecte pas la marge de recul latérale du côté Ouest";

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

De modifier la résolution 2015-062 en remplaçant côté Nord par côté Ouest pour la Demande de dérogation mineure du 9, rue Cousineau.

8. SERVICES TECHNIQUES

9. VIE ACTIVE ET ANIMATION DU MILIEU

10. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.1 Contrat de prestation de service - Komutel

Résolution no 2024-211

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre utilise déjà la plateforme Targa pour son service incendie et sécurité civile caserne La Sarre, Gallichan et Mancebourg;

ATTENDU QUE l'ajout considérable d'utilisateurs diminue le coût par usager;

ATTENDU QUE ce contrat est d'une durée de 3 ans et débutera le 1er juillet 2024 pour se terminer le 30 juin 2027;

ATTENDU QU'en cours de contrat celui-ci prévoit une possibilité d'ajouter ou d'enlever des utilisateurs;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

D'autoriser le directeur du service de sécurité incendie et de la sécurité civile, Monsieur Luc Goudreau, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre le contrat avec Komutel pour un total de 27 216 \$, taxes en sus, contrat de 36 mois.

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Autorisation d'événement - Collecte de fonds SPCA

Résolution no 2024-212

ATTENDU la demande d'autorisation de la SPCA d'Abitibi-Ouest pour une collecte de fonds, le 23 août 2024, de 8 h 30 à 19 h, en sollicitant la population à l'intersection des rues Principale et la 8e Avenue Ouest;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser la collecte de fonds du 23 août 2024 à l'intersection de la rue Principale et la 8e Avenue Ouest aux conditions édictées par la Ville de La Sarre ainsi que par la Sûreté du Québec s'il y a lieu.

11.2 Mandat - Forêt nourricière

Résolution no 2024-213

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite revoir son plan d'entretien de la Forêt nourricière située sur la rue Marcotte;

ATTENDU QUE cet entretien requiert du temps, des ressources humaines, matérielles et financières;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de La Sarre désire poursuivre l'entretien de la Forêt nourricière pour l'été 2024;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

QUE l'entretien régulier se poursuivra tout au long de l'été 2024;

QUE les dépenses reliées soient absorbées par le budget courant de la Ville de La Sarre;

QUE la Ville de La Sarre se fasse accompagner par des experts afin d'évaluer les options et les coûts pour poursuivre les travaux et l'entretien de cette forêt pour les années à venir.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Jean-Baptiste Fournier demande et reçoit des explications sur 2 factures du mois de mai.

De plus, Monsieur Fournier s'informe au sujet du passage à niveau de la voie ferrée sur la 2^e Rue Est, si le CN a été informé et s'ils vont venir réparer ce problème (remettre à niveau le passage pour les automobilistes).

Madame Renée Thiboutot informe qu'elle a contacté un représentant du CN et que celui-ci lui a confirmé qu'il va envoyer du personnel pour réparer le tout. Il n'a pas donné de date.

Retour sur le point 6.2 : Modifications aux conditions du programme prestations supplémentaires de chômage pour le personnel-cadre.

On explique À monsieur Fournier que puisque ce programme arrivait à échéance, il a été convenu de le modifier. Les employés concernés par cette partie (le personnel-cadre seulement) verront des modifications en ce qui concerne leur rémunération lorsqu'ils seront en arrêt de travail.

M. Fournier demande ce que prévoit faire la Ville en ce qui concerne le problème avec un citoyen et ses chiens.

Nous l'informons que la SPCA est déjà sur le cas, qu'un avis a été donné au propriétaire concerné. La Ville et la SPCA surveille le dossier et un suivi lui sera fait.

Monsieur Émile Daigle demande ce qui se passe avec l'abat poussière déposé sur le chemin de la Calamité ? Cet abat ne fonctionne pas, la poussière est intense est-il possible de changer d'abat poussière?

Nous allons nous informer auprès du service technique et lui revenir avec une réponse pour pouvoir corriger ce problème.

Monsieur Alexandre Paquet demande quelles rues seront réparées cet été et pourquoi il n'est plus invité à soumissionner pour de l'asphaltage?

On lui répond qu'à l'heure actuelle on n'a pas encore le nom des rues qui seront réparées.

En ce qui concerne une invitation à soumissionner, nous allons vérifier le tout.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 2024-214

La prochaine séance est prévue le 13 août 2024 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

Que l'assemblée soit levée à 19 h 50.

Steve Fontaine
Maire suppléant

Sylvie Lafleur
Greffière intérimaire